

L'écoline

CHARTRE

L'écoline se donne pour but d'offrir un lieu d'accueil où la joie et la magie d'apprendre de chaque enfant sont valorisées et partagées.

Un lieu où l'on donne le temps et la possibilité à chacun d'exprimer tout son être pour trouver sa place dans le monde d'aujourd'hui et contribuer à un meilleur futur

A l'écoline, quel que soit votre âge, votre sexe, votre statut social, votre religion, vos origines, votre langue, vous êtes les bienvenus et nous serons heureux.ses de vous y accueillir !

Table des matières

1. VALEURS ET VISION DE L'ÉCOLINE	3
2. RÈGLES DE VIE	5
3. RELATION AVEC LES FAMILLES	11
4. INFORMATIONS OFFICIELLES	13

1. Valeurs et vision de l'écoline

But : L'écoline se donne pour but d'offrir un lieu d'accueil où la joie et la magie d'apprendre de chaque enfant sont valorisées et partagées. Un lieu où l'on donne le temps et la possibilité à chacun d'exprimer tout son être pour trouver sa place dans le monde d'aujourd'hui et contribuer à un meilleur futur.

Vision de l'enfant :

Chaque enfant est : Unique. Compétent(e). Capable. Fort(e). Créatif(ve). Curieux(se).

Chaque enfant est un citoyen. Il a le droit :

- D'évoluer dans un environnement bienveillant et sécurisé (sécurité physique et affective)
- D'évoluer dans un environnement stimulant avec des professionnel(le)s compétent(e)s
- D'être respecté et écouté
- D'apprendre et de se développer à son propre rythme
- De jouer et de s'amuser

Chaque enfant :

- À besoin de sens et d'appartenance
- À sa propre perspective et compréhension du monde
- Est l'acteur(trice) principal(e) de ses apprentissages
- Contribue au développement de ses pairs grâce à ses interactions avec eux
- Est capable d'apprendre à respecter les personnes, enfants et adultes, ainsi que l'environnement (espace et matériel) dans lequel il évolue

Rôle de l'éducateur(trice)

Chaque éducateur(trice) à l'écoline :

- Est bienveillant(e), attentionné(e), digne de confiance
- Crée une relation de confiance avec chaque enfant
- Crée un environnement d'apprentissage positif, créatif et stimulant
- Partage la joie et l'émerveillement des enfants dans leurs apprentissages
- Respecte ce que les enfants disent et ressentent
- Porte un regard positif sur chaque enfant et croit en son potentiel unique
- Essaie d'être exemplaire tout en admettant être faillible
- Adopte la position de «chercheur.se» en éducation, se remet en question et apprend auprès des enfants

- Documente et valorise le travail/activités/projets des enfants
- Partage, collabore avec les autres professionnels dans un esprit constructif et coopératif
- Respecte la vision des parents (de leur enfant) et travaille en partenariat avec eux

Culture professionnelle

- Nous adhérons pleinement à la « Vision de l'enfant » et au « Rôle de l'éducateur(trice)»
- Nous sommes professionnel(le)s, engagé(e)s, motivé(e)s, responsables, respectueux.se et fiables
- Nous donnons le meilleur de nous-mêmes
- Nous respectons et défendons les droits des enfants et leur place de citoyens
- Nous respectons et portons un regard bienveillant et positif sur nos collègues et les familles de l'écoline
- Nous valorisons la complémentarité, la diversité et les richesses de chacun
- Nous encourageons et valorisons l'apprentissage et la formation tout au long de la vie
- Nous apprenons de nos erreurs comme de nos succès
- Nous tâchons d'être toujours authentiques et congruents
- Nous pensons que chacun a besoin de sens et de reconnaissance
- Nous travaillons pour le bien commun et un monde meilleur dans un esprit constructif et positif

Nos valeurs

Respect : de soi, de l'Autre, de la Nature

Confiance et coopération

Qualité et simplicité

Bienveillance et authenticité

Créativité

Nos références

Reggio Emilia : L'écoline est la 1^{ère} école suisse inspirée de l'approche Reggio Emilia.

Eco-Schools : L'écoline s'engage en faveur du développement durable à travers sa participation au programme et Label Eco-Schools depuis 2016.

B-Corp : L'écoline est en phase de labellisation B-Corp afin d'appuyer son engagement social et environnemental.

2. Règles de vie

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Les enfants sont accueillis à l'intérieur des locaux de l'écoline. Les parents sont priés de préparer l'enfant dans l'espace Accueil (rangement des chaussures, vestes, etc., mise des chaussons) et de confier leur enfant à l'équipe de l'écoline avant de repartir. Toute information importante doit être notifiée à la personne qui accueille l'enfant.

L'écoline propose des horaires d'arrivées et de départs échelonnés :

OPTIONS	PRESCHOOL	SCHOOL
	ARRIVÉES	
EARLY START	7h30 à 8h30	
	8h30-9h	8h30-8h50
	DÉPARTS	
	14h-14h15	13h45-14h
AFTERNOON SCHOOL	15h45-16h	
AFTERNOON CLUBS	15h45-18h15 <i>(1 atelier possible entre 16h et 17h45, dès 3 ans)</i>	
	FERMETURE à 18h30	

Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents fournissent une liste nominative et exhaustive des personnes mandatées pour venir chercher leur enfant à l'écoline. L'équipe de l'écoline se réserve le droit de demander une preuve d'identité à toute personne venant récupérer un enfant et de ne pas confier un enfant à toute personne n'apportant pas les garanties suffisantes.

Si les parents ou leur représentant mandaté devaient exceptionnellement être en retard, ils sont priés d'en avvertir l'écoline par téléphone au plus tôt, et entrer discrètement dans l'écoline en requérant le minimum d'attention et de temps du personnel éducatif qui a d'autres engagements à ce moment-là.

La responsabilité de l'écoline cesse au moment où l'enfant est remis à ses parents ou à leur représentant mandaté, au sein des locaux de l'écoline. Avant de partir, les parents s'assurent

que les affaires de leur enfant restant à l'écoline sont bien rangées, notamment les chaussons
! Ceci pour éviter de perdre du temps à les chercher la prochaine fois que l'enfant vient à l'écoline.

L'ADAPTATION

Parce que chaque enfant, chaque famille est unique, nous souhaitons permettre à chacune de pouvoir définir avec notre équipe la phase d'adaptation de leur enfant en fonction de ses besoins et des possibilités de la famille et dans le cadre général défini ci-après :

- Nous invitons les parents à commencer le processus de séparation progressivement sur les semaines précédant la rentrée. Ils peuvent faciliter ce processus s'ils sont eux-mêmes confiants et bien préparés et s'ils en parlent sereinement avec leur enfant quelques jours avant la rentrée.
- Pour les enfants commençant au début de l'année scolaire, la matinée Portes Ouvertes du samedi matin précédant le lundi de la rentrée est une très bonne opportunité pour venir passer un moment convivial et détendu dans nos espaces, avec notre équipe et de pouvoir également rencontrer les autres parents et enfants, afin de se réjouir de revenir dès la semaine suivante.
- Le jour de la rentrée, les parents peuvent rester le temps qu'ils souhaitent jusqu'à 9h au plus tard.
- **PRE SCHOOL** : Nous demandons aux familles dont les enfants font leur 1^{ère} rentrée à l'écoline de s'organiser pour commencer par une matinée avant d'ajouter, le 2^{ème} jour (si tout va bien) le temps du repas (départ exceptionnellement possible entre 12h et 12h30), puis la sieste (jusqu'à 14h).

Selon la disponibilité des parents, cette adaptation progressive peut être étendue et décidée au jour le jour, en fonction des besoins de chaque enfant.

Lors des 3 premiers jours de fréquentation de l'enfant, les parents doivent pouvoir venir chercher leur enfant à n'importe quel moment, sur appel de l'écoline, si la séparation est trop difficile à gérer pour l'enfant, ce qui sera évalué par l'équipe de l'écoline.

- **SCHOOL** : Il est possible pour les enfants inscrits en 1^{ère} année d'école (School 1) de commencer la 1^{ère} semaine de manière progressive, c'est-à-dire jusqu'à 11h45-12h avant le repas, puis d'ajouter le temps de repas et repos jusqu'à 14h, avant d'ajouter le ou les après-midis jusqu'à 16h ou 18h30.

L'ALIMENTATION

Une alimentation durable : L'écoline accorde une grande importance à l'alimentation et en particulier à une alimentation durable, c'est à dire :

« des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les

générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines » (Définition de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Repas et collations : L'écoline est labellisée « Fourchette Verte ». Ce label de qualité garantit une alimentation équilibrée répondant aux besoins des enfants. Les repas de midi et le goûter de l'après-midi sont préparés par « Traiteur Local », qui propose une alimentation biologique, équilibrée, de saison et de proximité. Les collations du matin sont à base de pain « fait maison » grâce aux machines à pain de l'écoline (farines biologiques). La boisson principale est l'eau.

Anniversaires : Nous demandons aux parents de ne pas apporter de gâteaux, bonbons et autres friandises pour l'anniversaire des enfants. Ceci pour éviter à la fois des doses trop importantes de sucre (auquel sont particulièrement sensibles certains enfants) et des situations compliquées quand nous accueillons des enfants ayant des intolérances ou allergies alimentaires. Nous célébrons différemment ce jour spécial, avec des rituels festifs pour marquer l'anniversaire de chaque enfant.

Divers : Au quotidien, nous demandons aux familles de ne pas apporter de nourriture au sein de l'écoline, excepté si un enfant inscrit avec l'option "Early Start" n'a pas eu le temps de déjeuner avant d'arriver à l'écoline. Dans ce cas, merci d'informer et de discuter avec l'équipe qui accueille l'enfant pour organiser ce petit repas au mieux pour l'enfant et les autres enfants présents. Cela inclut de ne pas donner de nourriture à votre enfant dans ses poches ou sacs individuels restant à l'écoline.

De manière exceptionnelle, nous acceptons qu'une famille apporte le repas de son enfant si ce dernier a une problématique spécifique liée à la nourriture (sur avis médical).

RECHANGES ET ACCESSOIRES A FOURNIR

Les familles sont priées de s'assurer que les effets personnels suivants soient en permanence disponibles à l'écoline :

- une paire de chaussons ou équivalent
- une tenue de rechange complète
- des couches si besoin
- une tenue 100% imperméable pour les sessions en forêt (voir ci-dessous)
- une tenue pour les activités/ateliers artistiques particulièrement salissants (pour la peinture quotidienne nous fournissons des tabliers mais parfois certains projets nécessitent une plus grande protection).

Nous conseillons également aux familles de laisser sur place une casquette ou chapeau à la saison chaude, ainsi qu'éventuellement une tenue confortable pour les activités physiques.

De manière générale, nous recommandons de ne pas mettre d'habits précieux à vos enfants lorsqu'ils viennent à l'écoline car les tâches sont fréquentes dans une structure d'accueil de jeunes enfants.

Forest School

Les sessions en forêt font partie intégrante de notre projet pédagogique et les enfants sont susceptibles d'y aller tous les jours, par tous les temps. Il est donc primordial que les enfants soient équipés convenablement pour profiter pleinement de leurs jeux et explorations à l'extérieur.

Nous vous demandons ainsi de laisser à disposition des enfants à l'écoline une tenue **100% imperméable et adaptée au climat** : paire de bottes + pantalon ou combinaison de pluie (ou de neige l'hiver) avec élastiques aux pieds, veste de pluie/neige avec capuche, gants, écharpes et bonnets dans les périodes de froid. L'équipe indique si nécessaire aux familles si la tenue n'est pas suffisamment chaude ou imperméable.

OBJETS PERSONNELS

Nous demandons aux enfants de ne pas apporter de jouets ou d'effets personnels à l'écoline, n'étant pas en mesure de surveiller totalement leur utilisation. L'écoline décline donc toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou d'accidents provoqués par ces objets (y compris les lunettes).

Nous signalons également que les colliers sont interdits pour raison de sécurité.

Si un enfant a à cœur de montrer aux autres enfants un objet particulier (souvenir de vacances, livre ou autre) à l'occasion de l'Accueil, il peut toutefois demander l'autorisation de le faire auprès de sa référente.

SANTÉ

L'ensemble de l'équipe de l'écoline veille au bien-être physique et psychique de chaque enfant. Dans cet objectif, elle accorde une grande importance au respect des mesures d'hygiène nécessaires pour garantir la propreté de ses locaux et prévenir ainsi la propagation des maladies contagieuses, malheureusement difficiles à éviter dans les structures collectives d'accueil des enfants, et ceci indépendamment de toutes les précautions prises.

En cas d'épidémie ou de pandémie, l'équipe de l'écoline informe les familles et prend les dispositions nécessaires.

De leur côté, les familles s'engagent à annoncer toute affection contagieuse de l'enfant afin que l'équipe puisse prendre les mesures nécessaires.

Selon les règles établies par le service santé jeunesse, l'équipe de l'écoline peut refuser un enfant à l'entrée dans l'écoline ou demander aux parents de venir le chercher en cours de journée en cas de fièvre au-delà de 38.5° ou s'il présente des symptômes de maladie contagieuse ou encore si son état général se montre non compatible avec la vie en collectivité.

Pour le bien-être de tous, nous exigeons un délai de 48h entre la 1^{ère} prise d'antibiotique et le retour à l'écoline.

Après une maladie grave ou contagieuse, un certificat médical peut être exigé pour le retour de l'enfant.

L'équipe se réfère aux recommandations romandes ci-après pour statuer sur d'éventuelles mesures d'éviction : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/enfance-jeunesse-et-quartiers/sante-et-prevention/informations-preventions/maladies-contagieuses/eviction.html>

MÉDICAMENTS

Les médicaments prescrits aux enfants sont dans la mesure du possible administrés par les parents. L'équipe de l'écoline peut administrer un traitement à un enfant selon les critères suivants :

1. Médicament prescrit par le pédiatre :

Le médicament doit porter une étiquette de la pharmacie indiquant le nom et le prénom de l'enfant, la posologie à respecter ainsi que la durée du traitement.

2. Automédication :

Le produit portera une étiquette indiquant le nom de l'enfant, la posologie, la durée du traitement ainsi que la signature des parents.

En cas de non-respect de ces 2 critères, le médicament ne pourra pas être administré.

Une fiche "médicaments" (voir Annexe) est remplie à chaque occasion.

VIDÉOS ET PHOTOS

La documentation visuelle occupant une large part dans la pédagogie mise en œuvre à l'écoline, nous informons les familles que leurs enfants seront photographiés et filmés par l'équipe pédagogique et potentiellement par les enfants entre eux, ceci dans le strict cadre pédagogique (voir « Autorisations » ci-après).

TRANSPORTS ET SORTIES

L'écoline propose de nombreuses activités de découverte et de plein air qui se déroulent à l'extérieur du campus. Les familles sont rendues attentives au fait que ces sorties peuvent se faire à pied ou en transports publics. Qu'il s'agisse de sorties sur les terrains de sport et au bord du lac à quelques mètres de l'écoline, ou de visites plus éloignées de l'écoline, l'équipe de l'écoline assure une surveillance étroite et un climat de sécurité pour les enfants. Les visites organisées sont communiquées à l'avance aux parents. Si une famille ne souhaite pas que son enfant participe à une sortie, nous ne pouvons garantir qu'il puisse être gardé à l'écoline ce jour-là donc nous partons du principe que l'enfant reste à la maison le jour de la sortie. Dans ce cas, nous vous serons reconnaissants de nous en avertir à l'avance.

SÉCURITÉ

L'équipe de l'écoline veille en permanence au bien-être physique et psychique des enfants qui lui sont confiés. Les règles du Service de Protection de la Jeunesse sont strictement respectées. Un point « Sécurité » est fixé de manière récurrente à l'ordre du jour des séances de l'équipe de l'écoline afin de garder une attention constante sur la question. Les éventuelles décisions prises à ce sujet sont évidemment communiquées aux familles.

Les portes d'accès à l'écoline doivent rester fermées en tout temps. Les enfants ont l'interdiction d'ouvrir ces portes. Nous sensibilisons les familles à l'importance de faire respecter cette règle même lorsque les enfants sont sous leur surveillance.

ABSENCES

Les parents sont tenus d'informer l'écoline au plus tôt en cas d'absence de leur enfant.

Les jours d'absence pour maladie ou vacances supplémentaires ne peuvent être ni remboursés ni remplacés.

RESPECT DES LOCAUX

Par souci de propreté, les chaussures ne sont pas acceptées dans les différents espaces de l'écoline, hormis dans l'espace Accueil et sur la terrasse. Les enfants sont tenus de porter une paire de chaussons, « crocs » ou ballerines à l'intérieur.

CALENDRIER

L'écoline adopte le calendrier scolaire vaudois. Pendant la plupart des vacances scolaires (voir le Calendrier de l'écoline), l'écoline ne propose pas d'école, mais reste ouverte en mode Ateliers vacances, ouvertes à tous les enfants (inscrits ou non à l'écoline le reste de l'année) de 2 ½ à 9 ans.

FERMETURES OFFICIELLES

L'écoline ferme les 3 premières semaines d'août, 2 semaines autour de Noël et Nouvel An, les jours fériés officiels du canton de Vaud ainsi que le vendredi de l'Ascension.

PARKING

Les familles amenant leur enfant à l'écoline en voiture sont priées de se garer sur les places de parking « Visiteurs » en bas du bâtiment ou sur les places de parking 20 et 25, à droite de l'entrée principale du bâtiment.

Il est également possible de se garer pour un « dépose-minute » juste devant l'entrée du bâtiment, en prenant garde de ne pas bloquer d'autres voitures.

Nous encourageons nos employés et les familles à recourir à des moyens de locomotion doux et écologiques:

- transports publics aux arrêts « Venoge Sud » (bus 31 et 701) ou « Venoge Nord » bus 33) situés seulement à quelques minutes à pieds de l'écoline.

- Vélos (pistes cyclables depuis Lausanne ou Morges)
- Covoiturage entre familles

DÉCHETS

L'écoline s'engage à réduire au maximum ses déchets et à sensibiliser les enfants aux notions de tri, recyclage et réduction des déchets, notamment du papier.

Les familles sont invitées à s'impliquer dans ce projet, à travers l'Eco-Comité ou tout simplement en faisant le lien entre les actions menées à l'écoline et celles de la maison.

3. Relation avec les familles

OBJECTIF PRINCIPAL : LA CO-EDUCATION

L'équipe de l'écoline met tout en œuvre pour favoriser une relation de confiance avec les familles. Nous considérons que nous sommes les partenaires des familles pour accompagner leurs enfants dans leur éveil, leur croissance et leurs apprentissages. Dans cette perspective, nous favorisons un dialogue continu avec les familles qui passe non seulement par des échanges oraux au quotidien, mais également des entretiens qui permettent d'échanger nos observations sur le potentiel et les besoins de chaque enfant.

L'ÉQUIPE

L'équipe de l'écoline est pluridisciplinaire et bilingue français-anglais (FR-EN).

Notre équipe répond aux normes de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants et de la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire. Il y a donc toujours au moins 1 adulte qualifié pour 7 enfants ayant moins de 30 mois, 10 enfants entre 30 mois et 4 ans et 2 adultes pour 27 enfants en âge scolaire.

INSCRIPTION, INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Le présent document ainsi que les « Conditions Générales » sont remis aux parents lors de l'inscription, ils en prennent connaissance et en acceptent les modalités par leur signature du Contrat qui les lie à l'écoline.

Dans la mesure du possible, toutes les informations relatives à l'écoline sont transmises oralement et par email (Information Letter) pratiquement chaque week-end. Les familles sont toutefois priées de prendre connaissance des informations affichées dans l'espace Accueil de l'écoline.

Les informations concernant les enfants au quotidien peuvent être transmises aux personnes accueillant les enfants. Pour toute question plus importante relative aux enfants, les parents sont priés de contacter la personne référente de leur enfant ou directement une personne de la Direction et ce par mail ou courrier transmis à la personne concernée par l'intermédiaire d'une personne de l'équipe.

NEWSLETTER, BLOG

Presque chaque semaine pendant les périodes scolaires, un email contenant des informations et l'annonce des billets publiés sur le blog est envoyé aux parents.

Enfin, le blog <http://lecoline.blogspot.ch/>, le compte instagram www.instagram.com/l.ecoline et la page Facebook de l'écoline <https://www.facebook.com/Lecoline> sont régulièrement actualisés avec d'autres informations d'intérêt pour les familles.

SOIRÉES DES PARENTS

Une soirée d'information générale et de présentation de l'année scolaire est généralement organisée en septembre ou octobre pour les familles des School. Nous insistons sur

l'importance de participer à cette soirée, même pour la 2^{ème} fois, au vu des changements qui sont introduits chaque année.

Au cours du printemps ou d'ici à la fin d'année scolaire, nous proposons des soirées d'entretiens individuels avec chaque famille pour faire le point sur l'évolution de chaque enfant.

ATELIERS DES SAVOIRS ET DES PASSIONS

Les parents et autres membres des familles sont invités à venir partager et transmettre leurs savoirs et leurs passions auprès des enfants dans le cadre des heures d'école. Les modalités de ces rendez-vous (durée, nombre d'enfants, organisation...) sont fixées avec l'équipe pédagogique. Ex : jardinage, lecture d'histoires, cuisine et pâtisserie, projet radiophonique, jeux ou danses, etc.

FÊTES ET ÉVÉNEMENTS PONCTUELS

L'écoline accorde une large place aux célébrations diverses qui permettent de ponctuer l'année et d'offrir des moments de rencontre et d'échanges entre les familles de l'écoline entre elles et avec toute l'équipe. Plusieurs fêtes sont donc proposées au cours de l'année scolaire, en tout cas une Fête en hiver et une en été. Le calendrier de ces fêtes est communiqué aux familles pendant l'année. À ces occasions, nous sommes ravis de vous montrer les travaux réalisés par les enfants et l'environnement dans lequel ils évoluent.

ECO-COMITE

L'écoline participe au programme Eco-School en faveur du développement durable. Ce programme est coordonné par un Eco-Comité, composé de membres de l'équipe de l'écoline et de parents. Tout parent intéressé à y participer peut en faire la demande à la Direction. Une communication régulière sur le sujet est transmise à toutes les familles, qui peuvent ainsi suivre les avancées de ce programme.

ENFANTS ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ

À l'écoline, nous savons que chaque famille et chaque enfant peut rencontrer des difficultés momentanées. Notre équipe tâchera toujours d'apporter le soutien le plus adapté à chaque situation. Pour faire face à ces différentes situations, nous comptons sur l'appui de notre pédiatre de référence et de plusieurs professionnels de l'enfance qui nous entourent.

4. Informations officielles

RESPONSABILITÉ

L'écoline a la forme juridique d'une SA. Elle est soumise à la loi sur la Protection de la Jeunesse du 29 novembre 1978 et remplit les conditions qui en découlent. Elle se soumet à la surveillance régulière de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants qui délivre l'autorisation d'exploiter, ainsi qu'à la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire qui lui délivre également une autorisation d'exploiter.

ASSURANCES

L'écoline est au bénéfice des assurances d'usage dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, l'enfant doit être assuré pour les éventuels accidents ou dégâts qui pourraient avoir lieu au sein de l'institution. Si l'enfant cause des dégâts ou dommages à autrui, son assurance Responsabilité Civile devra alors fonctionner.

COORDONNÉES DES PARENTS

Les familles sont priées de communiquer tout changement de coordonnées à l'équipe de l'écoline qui sera ainsi en mesure de joindre à tout moment les parents. En outre, nous invitons les parents à nous communiquer également tout changement de situation familiale qui peut avoir un impact sur l'enfant de manière à ce que nous puissions l'accompagner au mieux dans les périodes de transition.

AUTORISATIONS

- **IMAGE.** Par l'inscription de leur enfant à l'écoline, les parents autorisent l'équipe de l'écoline à prendre des photos et vidéos qui seront soit affichées dans les espaces de l'écoline ou publiées sur le site internet de l'écoline. Ces photos et vidéos seront publiées dans le respect total de la dignité de l'enfant et sans mention du nom de l'enfant). Les parents acceptent tacitement ces dispositions concernant la diffusion d'images de leur enfant. Dans le cas contraire, ils doivent le faire savoir en faisant parvenir un courrier à la Direction.
- **SORTIES.** Par l'inscription de leur enfant à l'écoline et sauf communication écrite contraire de la part de la famille, les parents autorisent l'équipe de l'écoline à effectuer des sorties à pieds, en transport public ou tout autre moyen de transport sécurisé. Hormis les sorties dans la nature environnante du campus de l'écoline ou à St-Sulpice, la plupart des autres sorties feront l'objet d'une information au préalable aux familles.

RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS

Par l'inscription de leur enfant à l'écoline, les parents reconnaissent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à en respecter tous les termes. En cas de non-respect des dispositions et règles inscrites dans ce document, et si le dialogue construit avec les familles

concernées ne devait pas porter ses fruits, la Direction de l'écoline se réserve le droit de rompre le contrat après 3 avertissements écrits.

ÉVOLUTION DE LA CHARTE

La présente Charte peut être modifiée en tout temps par la Direction de l'écoline, qui en avertit alors formellement les familles.

ANNEXES

I. Annexe “Médicaments”

Fiche Médicaments pour :

Nom et prénom de l'enfant :

Chers parents,

Afin de répondre au mieux aux besoins de vos enfants, nous vous remercions de remplir ce document.

En cas de fièvre de 38,5° ou plus, ou autre cas de maladie nécessitant une prise de médicaments, et dans le cas où je ne peux pas administrer ce médicament moi-même en temps voulu, je soussigné(e) autorise l'équipe pédagogique de l'écoline à administrer à mon enfant :

1 du paracétamol (DAFALGAN-sirop enfant) fourni par l'écoline
nom :
posologie :

1 autre médicament apporté par mes soins
nom :
posologie :

Médicaments donnés par les parents / à administrer à l'écoline

Nous vous rendons attentifs au fait que l'équipe pédagogique de l'écoline administre les médicaments délivrés sur ordonnance médicale, UNIQUEMENT s'ils comportent une étiquette mentionnant le nom, prénom de l'enfant, le dosage précis, la date et la durée du traitement.

Médicaments provenant de la pharmacie de base de l'écoline

En ce qui concerne la médication donnée par l'équipe pédagogique de l'écoline et provenant de notre pharmacie de base (liste donnée par le Service Protection de la Jeunesse), tout est consigné afin de vous pouvoir vous renseigner lorsque vous venez chercher votre enfant.

En vous remerciant pour votre collaboration.

La direction

Date et signature du représentant légal :

II. Protocole en cas de plainte des familles

Présentation d'une plainte

En cas de plainte orale des parents envers l'un des employés, ceux-ci sont reçus par la Direction de l'écoline qui écoute avec attention la plainte.

En cas de plainte grave, la Direction demande aux parents de la communiquer par écrit.

La Direction s'assure d'avoir en sa possession tous les éléments d'information permettant de bien comprendre la nature de la plainte. Elle peut être amenée à rédiger une note visant à compléter les informations transmises sur la plainte.

Si la plainte concerne la directrice générale, la plainte sera acheminée par écrit au Conseil d'administration de l'écoline.

Traitement d'une plainte

Si la plainte concerne un membre du personnel sous sa supervision, la direction informe ce dernier de la réception et du contenu de la plainte. L'employé(e) a alors la possibilité de présenter, verbalement ou par écrit, une réponse aux allégations décrites dans la plainte. La direction peut alors juger opportun d'effectuer une rencontre du parent avec le membre du personnel afin d'offrir de l'aide aux deux parties pour trouver une solution au problème.

Conclusion d'une plainte

Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, la Direction tire ses propres conclusions dans un souci d'objectivité maximale et en informe les deux parties. Si des mesures correctives sont prises concernant un membre du personnel, la Direction n'a pas l'obligation d'en indiquer les détails aux parents.

St-Sulpice, le 20.08.2019